

Compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2018

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Bernard MARTIN - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : néant

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Secrétaires de mairie

Ordre du jour :

- 1) Vote des taux 2018 de la fiscalité locale
- 2) Vote du Budget Primitif 2018 de la commune
- 3) Vote du Budget annexe 2018 du lotissement "les Coustilles2"
- 4) Vote du budget annexe 2018 du lotissement "Préchaud2"
- 5) La recherche de solution pour faire qu'un commerce « épicerie - fruits - légumes - journaux » continue à Laussonne.
- 6) Divers

1) Vote des taux de la fiscalité locale 2018

M le maire rappelle que la marge d'autofinancement du budget 2017 (155395,97 €) est trop faible au regard du montant du capital remboursé (182000 €). Les recettes de fonctionnement entre 2016 (860235 €) et 2017 (887905 €) ont certes augmenté mais les dépenses correspondantes également fonctionnement entre 2016 (703329 €) et 2017 (732509 €). Il rappelle que les charges nouvelles, liées aux activités périscolaires sur le 1er trimestre 2017, liées à l'augmentation des cotisations d'assurances, des charges sociales, des salaires, provoquent une stabilité de la marge d'autofinancement qui n'augmente pas.

Par ailleurs, la commune de Laussonne soutient un niveau d'investissement conséquent sur de nombreux projets indispensables à son avenir en lien direct avec : les services, l'attractivité touristique, les jeunes, l'économie locale, le logement, les économies d'énergie, le patrimoine local, etc...

Pour soutenir son action et préserver un niveau de marge suffisant, la commune décide une légère augmentation des taux de la fiscalité locale (TH (1), TFB et TFNB). Au terme de cette réflexion la décision suivante est prise :

- Le taux pour la taxe d'habitation passe de 16,16 % à 16,64 %
- Le taux pour la taxe sur le foncier bâti passe de 11,04 % à 11,37 %
- Le taux pour la taxe sur le foncier non bâti passe de 49,60 % à 51,09 %

Le FPIC (fond de péréquation intercommunal et communal) se monte à 18000 Euros (à confirmer).

Le montant prévisionnel du FNGIR devrait être d'environ de 47142 € (à confirmer).

► Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte unanimement les nouveaux taux de la fiscalité locale. Résultat du vote sur 11 votants ou représentés, 11 pour.

2) Vote du Budget Primitif 2018 de la commune

Section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de clôture à reporter, se monte à 158544,92 Euros. Une partie de cette somme est reportée vers le fonctionnement pour un montant de 3544,92 Euros et vers l'investissement pour un montant de 155000,00 Euros.

Dépenses : Charges à caractère général (dont le transport scolaire) = 266945,03 Euros; charges de personnels = 237280,26 Euros ; autres charges de gestion courante = 106338,00 Euros; charges financières d'intérêts d'emprunts = 56400,00 Euros; le reversement au FNGIR = 47142,00 Euros ; dotation aux amortissements = 18855,35 Euros ; virement à la section investissement = 147725,23 Euros. Total des dépenses = 880984,92 Euros.

Recettes : Excédent de fonctionnement reporté = 3544,92 Euros; Production des domaines et divers = 44875,00 Euros; Impôts et taxes = 417600,00 Euros ; Dotations subventions participations = 362850,00 Euros; Autres produits de gestion courante et exceptionnelle = 52115,00 Euros. Part département du ramassage scolaire = 35000,00 Euros. Total des recettes = 880984,92 Euros.

Section d'investissement

Dépenses : déficit d'investissement reporté = 80820,63 Euros; remboursement du capital des emprunts = 192000,00 Euros ; voirie communale et rurale et diverses structures = 38000,00 Euros; divers travaux cimetièrre = 5000,00 Euros, divers travaux sur les engins communaux = 8000,00 Euros ; divers travaux réseau électrification et télécom (le condal , les Engoyaux) = 20000,00 Euros; travaux cheminement piéton = 100000,00 Euros ; réseau eau pluviale place de la mairie =

40000 Euros; divers plans arpentages et frais d'études = 18000,00 Euros ; diverses fournitures et installations d'équipements (OM, outillage, fleurissement, mobilier, informatique, etc..) = 53997,00 Euros ; divers travaux sur bâtiments et équipements publics (multisports, foot, parking, etc..) = 40000,00 Euros; Achat de biens = 65000,00 Euros. Total des dépenses : 660817,63 Euros.

Recettes : FCTVA = 53670,00 Euros; affectation d'excédent de fonctionnement = 155000,00 Euros; TAM = 5000,00 Euros; Subventions = 110922,34 Euros; emprunts = 125969,11 Euros, virement de la section de fonctionnement = 150400,23 Euros; diverses ventes de biens = 41507,66 Euros ; dotations aux amortissements = 18000,00 Euros. Total des recettes : 660817,63 Euros

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 de la commune. Résultat du vote sur 11 votants ou représentés, 11 pour.

3) Vote du Budget annexe 2018 du lotissement les Coustilles2

Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre en recettes et dépenses à 216101,20 Euros (avec les opérations d'ordre). En dépenses, une opération de régularisation de stock d'un montant de 193000,00 Euros et une opération de virement à la section d'investissement de 23101,20 Euros. En recette, un excédent de fonctionnement reporté de 23805,20 euros, une régularisation de stock de 130000,00 Euros (stock final) et une vente prévisionnelle de terrains pour un montant de 62296,00 Euros .

Section d'investissement

Cette section s'équilibre en recettes et dépenses à 216101,20 Euros (avec les opérations d'ordre). En dépenses, un déficit d'investissement reporté de 23634,20 Euros, une opération de régularisation de stock d'un montant de 130000,00 Euros (stock final) et une variable d'ajustement budgétaire de 62467,00 Euros. En recette, un versement depuis le fonctionnement de 23101,20 Euros, une régularisation de stock de 193000,00 Euros.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget annexe 2018 du lotissement les « Coustilles2 ». Résultat du vote sur 11 votants ou représentés, 11 pour.

4) Vote du budget annexe 2018 du futur lotissement « Préchaud2 »

Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre en recettes et dépenses à 273709,40 Euros (avec les opérations d'ordre). En dépenses, un déficit reporté de 18009,40 Euros, des charges d'intérêts d'emprunt et frais se montent à 2300,00 Euros, une régularisation de stock pour un montant de 251000,00 Euros et autres frais et accessoire pour 2400,00 Euros. En recette, un stock pour un montant de 2273709,40 Euros, un transfert de charge de 2300,00 Euros et une vente prévisionnelle de terrain pour 31680,00 Euros.

Section d'investissement

Cette section s'équilibre en recettes et dépenses à 251000,00 Euros (avec les opérations d'ordre). En dépenses, un déficit d'investissement reporté de 1064,51 Euros, remboursement de capital d'emprunt pour 7000,00 Euros, une opération de régularisation de stock d'un montant de 221620,00 Euros et une variable d'ajustement budgétaire de 21315,49 Euros. En recette, une régularisation de stock de 251000,00 Euros.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget annexe 2018 du futur lotissement Préchaud2. Résultat du vote sur 11 votants ou représentés, 11 pour.

5) La recherche de solution pour faire qu'un commerce « épicerie - fruits - légumes - journaux » continue à Laussonne.

M Labouro à fermé son commerce en date du 27 mars 2018.

Depuis le début de l'année 2018, une petite dizaine de candidats potentiels se sont manifestés sans pouvoir arriver à une reprise effective du commerce Vival souvent pour cause de manque de fonds.

Il n'y a pas eu de retour du côté de la chambre de commerce. Il n'y a pas eu de retour au courrier transmis à Mme la Directrice de pôle emploi. En revanche des échanges fréquents se sont tenus entre M le Maire et M Barbizet, directeur commercial chez Casino.

• Bilan de situation au premier trimestre 2018

En date du vendredi 30 mars 2018, M Barbizet informe M le Maire que l'espoir de reprise du Vival de Laussonne par le patron du VIVAL des Etables et son associé est abandonnée pour cause de manque de fonds.

Pendant plus de trois mois M le Maire a suivi ce dossier en faisant l'intermédiaire, au jour le jour, sans que la "chose publique" interfère sur la libre concurrence et ne perturbe en rien un certain équilibre entre vendeur et repreneur potentiel.

• Le cout du projet

Le prix du fonds (matériel présent en magasin) : 12000 €

Remplacement des présentoirs réfrigérés (à droite en entrant) couteux en énergie : 10000 €HT

Frais d'inscription et de création de la société : 1500 €HT

Dépôt de garantie casino : 3000 €

Honoraire pour la vente du fonds : 2000 €HT

Dépôt garantie 1 moi de loyer : 550 €HT

Total investissement : 29050 €

Païement du stock est étalé sur 4 mois : 24000 € soit 6000 €/mois

Le commerçant doit avoir en permanence un montant pour faire tourner son affaire et faire face aux charges d'exploitation (électricité, eau, loyer des murs, rémunération).

- Par mail du 31 mars 2018, M le maire propose aux élus une liste de solutions à réfléchir pour pérenniser un commerce "épicerie - légumes - fruits - presse" à Laussonne (liste non exhaustive)

Parmi les trois solutions qu'il avait proposé, M le Maire reprecise la solution qui consisterait à faire que la commune achète le matériel (le fonds), remplace les présentoirs et finance le stock. Elle confie à un gérant la gestion totale de l'activité du magasin (commandes, ventes, caisse). Mettre en place une garantie hypothécaire avec cette personne sur des biens qu'elle possède. Ce gérant crée sa société et contracte avec la commune une reprise du fonds et des stocks avec une possibilité de prise en charge progressive. Pendant cette période de durée limitée (deux ans environ selon le cas), le gérant paie à la commune un montant mensuel à déterminer qui correspondant à un montant de loyer des murs et un montant en lien avec l'investissement de la commune. Au terme de la convention d'une durée de 2 ans environ, la commune aurait retrouvé l'intégralité de sa mise initiale voir un peu plus.

Le débat qui a suivi met en évidence des questionnements.

Face au fait que les candidats potentiels manquent de fonds (mais aussi de revenu de cette activité), Bernard Martin invite à une réflexion qui consisterait à une restructuration des locaux du genre « Restaurant Bar St Florent - Vival » car les locaux sont contigus. Il évoque également l'idée que la commune acquière les murs du magasin Vival actuel. A moyen terme, il évoque d'autres pistes sur la place de la mairie ou de l'église en ajoutant que la possibilité de dégager un revenu va primer à terme.

De son coté, Alain Sabatier estime que le rôle de la commune c'est d'être un facilitateur mais se montre défavorable à l'idée que la commune se substitue provisoirement l'initiative privée.

M la Maire insiste sur l'urgence à faire émerger une solution car c'est un service que n'est plus à disposition de la population locale. Il faut pas oublier les nombreuses personnes ne peuvent pas aller dans des magasins en dehors de laussonne pour des raisons diverses. Une autre urgence dont il faut tenir compte. En effet, M Labouro pourrait être tenté de vendre le matériel du magasin (les fonds) par morceau avec l'idée de faire du rez de chaussée de sa maison autre chose qu'un espace commercial.

- M le Maire à rendez-vous avec M David Alvarez en date du jeudi 5 avril à 11h00 à la mairie de Laussonne pour parler de reprise de cette activité. Des élus sont invités à assister à cette rencontre. Affaire à suivre.

- M le maire prévoit de tenir au plus vite une réunion avec M Jérôme Barbizet (casino), M Olivier Robert (CCI) en présence d'élus du conseil municipal. Affaire à suivre.

6) Travaux à prévoir sur le terrain de foot

Il est clair, dans l'esprit de chacun, que l'eau pour l'arrosage de la pelouse est un incontournable. Ce site retenu, il y a plus de quarante ans, est inadapté car loin de la rivière (beaucoup de terrains de foot se situent en bordure de rivière) mais il faut faire avec.

Par courrier du 24 mars 2018, M le maire fait appel à M le Directeur du district de la Haute-Loire pour connaître les sources de financement (subventions) possible dans la filière sportive : FFF, CNDS, autres. La commune de Laussonne doit élaborer rapidement un plan de financement pour un tel projet sachant que la Région et l'état pourraient également être sollicités pour une aide financière.

En liaison avec le club de foot de Laussonne (ASL) Présidé par Jérôme Maneval, nous menons une réflexion pour améliorer la structure de la pelouse qui ne correspond plus à l'attente des joueurs. Avec des représentants du club de foot de Laussonne, M le Maire a reçu sur le site Jean-Louis Reynaud, professionnel pour la restructuration des terrains de foot. Par courrier du 5 mars 2018, Jean-Louis Reynaud transmet à M le Maire un dossier de diagnostic et de remise en état du terrain de football de la commune de Laussonne mais également des préconisations pour l'entretien de la pelouse. Le montant du devis pour des travaux (et d'entretien) en 2018 ou 2019, est de 13764,00 €HT (16516,80 €TTC) Tout le monde est d'accord pour dire que si le terrain de foot de Laussonne s'est dégradé c'est en grande partie par manque d'arrosage en eau.

Le préalable à tous travaux d'importance relativement à la restructuration de ce terrain exige une solution durable avec un apport suffisant en eau d'arrosage.

Le travail de recherche « d'une source en eau » en proximité immédiate du terrain est à mener d'urgence. Intervention d'un « sourcier » dans un premier temps. Dans un deuxième temps, selon le résultat du « sourcier », il conviendra d'étudier comment réaliser un captage d'eau et de la chiffrer. Une autre formule consisterait à prélever directement de l'eau d'écoulement depuis un fossé. Dans ce cas également il faut examiner comment il est possible de stocker de l'eau et à quel cout.

Si le résultat de cette recherche est négatif, il reste la solution de prélever de l'eau en quantité suffisante sur le réseau d'eau potable. Selon le besoin estimé, un tel prélèvement représente un volume de 1000 m3 environ (12 litres / m2 et

par semaine) pour une saison (60 jours en moyenne) soit un cout porche de 4000 € annuel ce qui est très important. C'est le double pour un besoin de 25 litres / m2 en période de forte chaleur. On ne peut pas écarter l'hypothèse de prélèvement interdit en période de sécheresse.

Il est également constaté (mais ce n'est pas nouveau) que le système de chauffage de l'eau (2 ballons d'eau chaude dans le vestiaire) fonctionne de manière aléatoire (soit c'est trop chaud, soit c'est trop froid).

M le Maire demande à M. Jérôme Maneval les coordonnées d'un plombier (Dupéray Joël) qui est également joueur au club. Dossier à suivre.

7) Divers

7-1) Tir à l'Arc

Une compétition régionale est programmée les 26 et 27 mai 2018 sur le site de l'ancien camping de la commune de Laussonne.

M le Maire a rencontré JC Porcher en date du 27 mars et du 31 mars 2018 pour qu'il retire son cheval du site de l'ancien camping. Les clôtures et le foin doivent être enlevés également.

Il est convenu avec JC Porcher que le cheval va aller sur un terrain appartenant à M Philippe Gerbier (parcelles : ZD 411 appartenant à P Gerbier et ZD409 appartenant au département) et sera enlevé pour le mercredi 4 avril 2018.

M le maire propose au conseil de transporter (exceptionnellement), avec les moyens de la commune, le foin (4 ou 5 boules), la mangeoire et quelques palettes pour y poser le foin.

Une rencontre avec les riverains de l'ancien camping (Louis Gentes, Chantal Reynaud et M Crespy) est programmée pour lundi 9 avril 2018 à 18h30.

7-2) Recherche d'un local pour les infirmières

Une solution pourrait aboutir avec le gîte de Mme Habouzit qui se situe place de la fontaine du four.

Mme Gallon a pris contact avec Mme Simone Habouzit.

Une rencontre en mairie devrait se tenir en mairie en date du 6 avril 2018 à 14h30 avec les infirmières pour en parler.

7-3) Reprise du bar du centre à Laussonne

M le Maire informe les élus que le bar du centre devrait être repris par M Fabrice CARLE très prochainement. La signature de la transaction est prévue le 27 avril 2018.

Dans un premier temps :

- Développement de l'activité bar avec télévision pour diffusion évènements sportifs
- Mise en place d'une petite terrasse devant le bar (12 à 18 places). Accord de la mairie nécessaire.

Dans un deuxième temps :

- Reprise activité tabac (il a rencontré le service des douanes)
- Développer une activité de restauration rapide.

Les élus confirment leur accord pour la mise en place par le professionnel d'une terrasse devant le bar (12 à 18 places).

7-4) Rendez-vous avec les anciens combattants de Laussonne

Un rendez-vous est programmé pour recevoir l'association des anciens combattants jeudi 5 avril 2018 à 9h00.

Il semble que l'association souhaite donner le nom du colonel Beltrame à un square ou une place de Laussonne.

7-5) Gare des Badioux et Lantriac

M le Maire et Bernard Martin font un point de situation de l'avancement de ce dossier. Vente du site par la SNCF directement aux entrepreneurs. Travail en parfaite concertation avec Lantriac

7-6) Vente pavillon de la commune route de Freycenet

Signature promesse de vente le 20 avril 2018 chez le notaire.

7-7) Remise de médaille d'honneur de la commune à Camille et Bernard est repoussée.

La date est à déterminer.

7-8) Photo de classe avec les enfants nés en 2017 sur la commune de Laussonne

Mercredi 4 avril 2018 à 18h30 à la mairie.

Fin de réunion 23h00

Maire
Pierre GENTES